

## AVIS

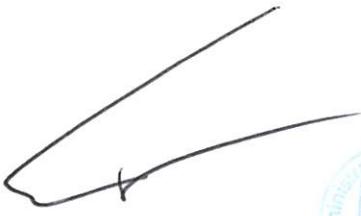
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2025/3162/184 du 13 janvier 2026 du **Ministre du Travail** accorde à l'Hôpital Intercommunal de Steinfort d'exploiter un centre psycho-gériatrique pour personnes âgées à Steinfort, 1, rue de l'Hôpital.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre

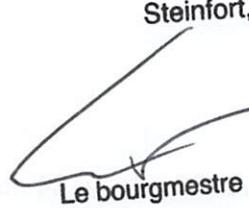


Alex Folscheid  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... 21 JAN. 2026

Steinfort, le ..... 21 JAN. 2026

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire communal